

RGPD EU

Qui traite les données à caractère personnel ?

Lors de leur traitement, les données à caractère personnel peuvent transiter par différentes entreprises ou organisations. Parmi celles-ci, on distingue deux profils principaux :

- Le **responsable du traitement des données**, qui décide des fins et modalités du traitement des données à caractère personnel
- Le **sous-traitant** des données, qui détient et traite les données pour le compte du responsable du traitement

Quand le traitement de données est-il autorisé ?

Selon les règles de l'UE en matière de protection des données, vous devez traiter les données de manière loyale et licite, pour des finalités explicites et légitimes, et ne traiter que les données nécessaires pour servir ces finalités.

Vous devez veiller à remplir une des conditions suivantes pour traiter les données à caractère personnel :

- Vous avez obtenu le **consentement** de la personne concernée
- Vous avez besoin des données à caractère personnel pour remplir une **obligation contractuelle** à l'égard de la personne concernée
- Vous avez besoin des données à caractère personnel pour respecter une **obligation légale**
- Vous avez besoin des données à caractère personnel pour sauvegarder les **intérêts vitaux** de la personne concernée
- Vous traitez les données à caractère personnel pour mener à bien une **mission d'intérêt général**
- Vous agissez pour protéger les **intérêts légitimes** de votre entreprise, tant que les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée ne sont pas gravement menacés. Si les droits de la personne concernée prévalent sur les intérêts de votre entreprise, vous ne pouvez pas traiter les données à caractère personnel.